

Article 8 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) :

« Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la Constitution ou par la loi ».

Un accès équitable à la justice pour le respect et l'exercice des droits fondamentaux des personnes.

A.P.D.H



Actions pour la Protection des Droits de l'Homme

Siège National

Abidjan – Adjamé Sud, 80 logements, face Fraternité Matin, Bâtiment D, Escalier D2, 2ème étage, porte 56

Boîte postale
08 B.P 360 Abidjan 08

Contacts
Tel./Fax : 20-37-56-55
Cel : 01-30-36-59 / 67-60-20-09

E-mail
apdh_apdh@yahoo.fr

Site Web
www.apdh-ci.org

A.P.D.H



Actions pour la Protection des Droits de l'Homme

Présente :

**LES PERMANENCES
JURIDIQUES DE L'APDH**

Accès gratuit

EN PARTENARIAT AVEC



SECTION ETAT DE DROIT

LES PERMANENCES JURIDIQUES DE L'APDH

Objectifs

« Les Permanences Juridiques de l'**APDH** » est une initiative visant à lutter contre l'impunité par l'assistance juridique et judiciaire des victimes de violations des droits humains.

Activités

L'assistance est offerte par des professionnels - magistrats, avocats, greffiers, juristes conseils - aux victimes ne disposant pas de ressources financières suffisantes pour engager un conseil.

Les questions juridiques concernées sont diverses. Il s'agit notamment des questions de : licenciement abusif, mariage, divorce, filiation, succession, commerce, litige foncier, expulsion, propriété, coups et blessures, violences et voies de fait, meurtres et autres infractions pénales.

Tout homme, femme, enfant, victime de violations des droits de l'homme et n'ayant pas de moyens peut recourir à l'assistance gratuite de l'**APDH**.

Joindre l'APDH

Du lundi au vendredi de
12:00 à 15:00

Par téléphone

20-37-56-55 / 01-30-36-59 /
67-60-20-09.

Par courrier postal

08 BP 360 Abidjan 08

Dépôt des courriers au secrétariat
administratif du siège, à Adjamé 80
logements, face Fraternité Matin,
Bâtiment D, escalier D2,
2ème étage porte 56

Par courrier électronique

apdh_apdh@yahoo.fr

Par un entretien au siège

Visites du lundi au vendredi de
12:00 à 15:00

■ ■ ■